

L'implantation d'éoliennes n'est pas neutre, elle induit des effets visuels par ses caractéristiques intrinsèques (taille, forme, couleur, mouvement) sous l'influence du paysage et de la position de l'observateur.

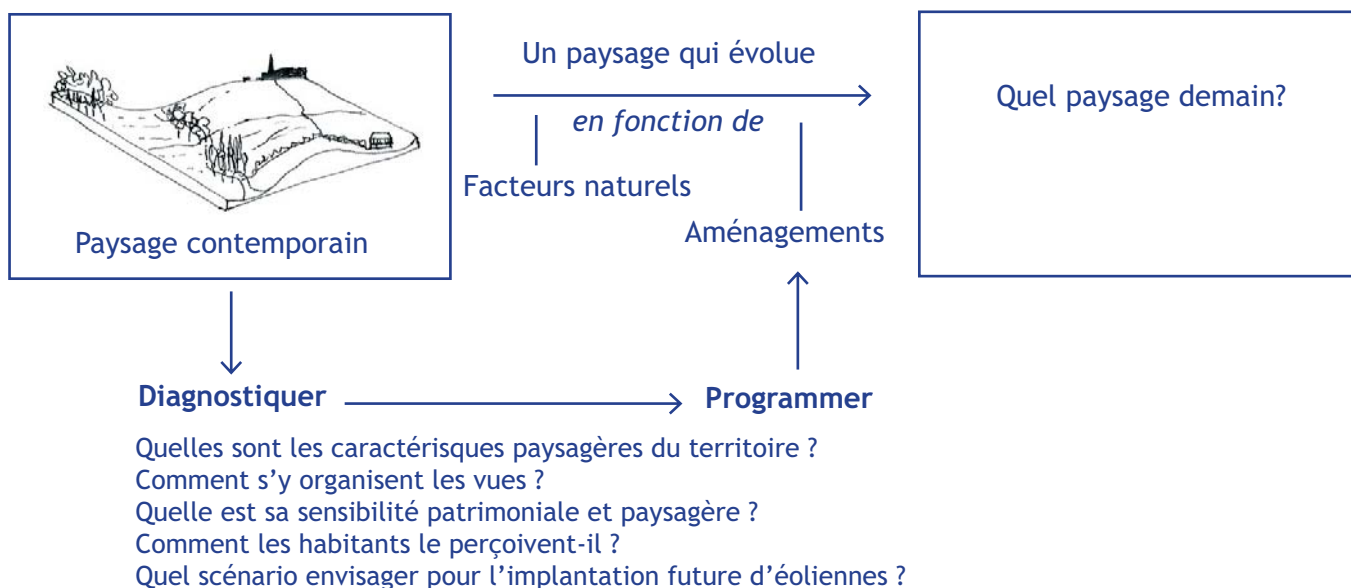


Photo ETD- Parc éolien

Les éoliennes viendront dans tous les cas s'inscrire dans un nouveau paysage. L'objectif est alors de **réfléchir à la sensibilité des lieux** puis à l'implantation des éoliennes afin d'**accompagner l'évolution du paysage en assurant la cohérence entre les paysages d'hier et de demain.**

La combinaison d'un paysage physique et vécu

Le paysage est défini comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» à laquelle on ajoutera la notion d'évolution « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000)



→ **Energies et Territoires Développement vous propose son expertise paysagère**

- A l'échelle du territoire pour la définition de Zone de Développement Eolien: diagnostic paysager et proposition de zonages.

- A l'échelle du site pour la réalisation de volet paysager d'étude d'impact: analyse de l'état initial, élaboration de scénarios, analyse des impacts et proposition de mesures d'accompagnement.

Nos ingénieurs paysagistes s'intègrent au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'ETD, riche de plusieurs années d'expériences dans l'éolien.

UN ETAT INITIAL QUI CROISE APPROCHE SENSIBLE ET APPROCHE SCIENTIFIQUE

L'analyse met en évidence les caractéristiques paysagères des différents périmètres d'étude du projet éolien.
Cette connaissance permettra d'appréhender les contraintes et atouts du site qui serviront dans un deuxième temps à construire le projet éolien.



Prendre en compte le rapport des habitants à leur paysage

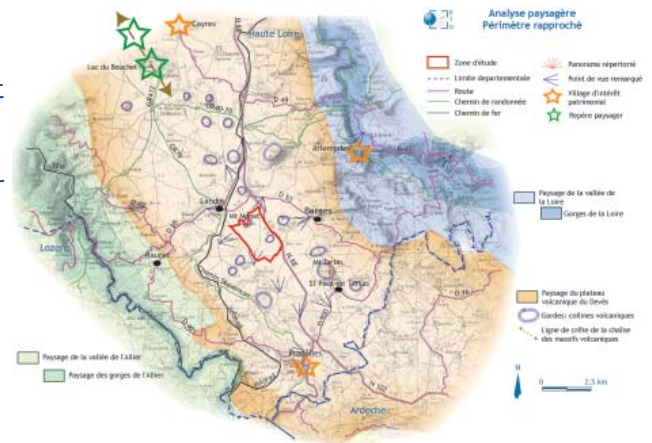
Cet aspect est abordé en contactant des acteurs clés du territoire pour connaître le territoire tel qu'il est vécu et identifier les facteurs d'acceptation et de rejet de l'éolien.

Les représentations du territoire sont étudiées par la consultation de documentation touristique.

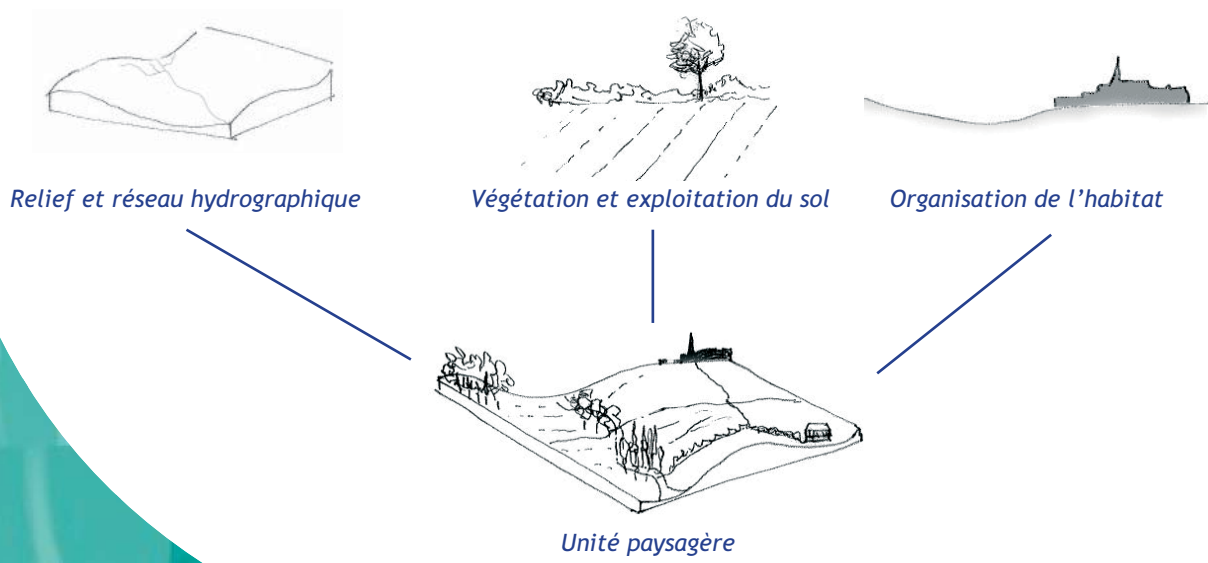
Prendre en compte les éléments naturels et anthropiques

- Relief, réseau hydrographique, végétation,
- Organisation de l'habitat, monuments historiques et patrimoine,

Comment ces composantes s'agencent-elles pour définir des unités paysagères ?
Comment s'organisent les vues au sein de ces unités ?
Quels sont les facteurs d'évolution du paysage ?



L'analyse du paysage est abordée par une phase de bibliographie (atlas des paysages, études réalisées sur le territoire...) et des journées de terrain. Elle aboutit à la définition des unités paysagères. L'analyse des rapports d'échelles, de l'organisation des vues et des spécificités paysagères donne lieu aux enjeux. Des cartographies thématiques sont réalisées.

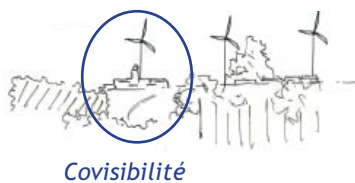


LE CHOIX D'UN SCENARIO ET UNE EVALUATION DES IMPACTS QUI REPOSENT SUR DES CRITERES PAYSAGERS

La synthèse de l'analyse paysagère permet de déterminer les principes d'implantation du projet en fonction des caractéristiques paysagères. Les impacts du projet éolien sont évalués grâce à des coupes topographiques, des photomontages et une carte des Zones d'Influence Visuelle (ZIV).

Déterminer un scénario d'implantation

La définition des scénarios d'implantation s'appuie sur les composantes structurant le paysage et sur les enjeux définis par l'analyse paysagère (rapports d'échelles, effet de surplomb, éloignement aux bourgs, covisibilité, perception depuis les axes majeurs).

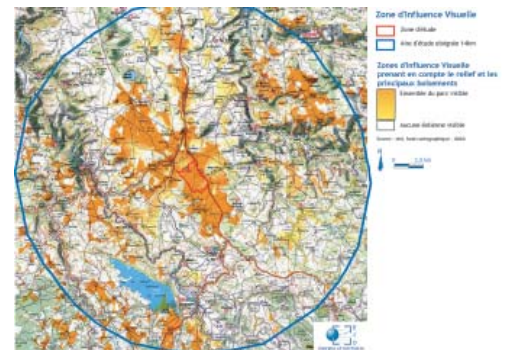


Réalisation de photomontages

Les recommandations émises dans les ZDE et par les Services de l'Etat sont prises en compte dans la hiérarchisation des scénarios. Le choix repose sur les recommandations paysagères ainsi que les autres critères techniques et environnementaux.

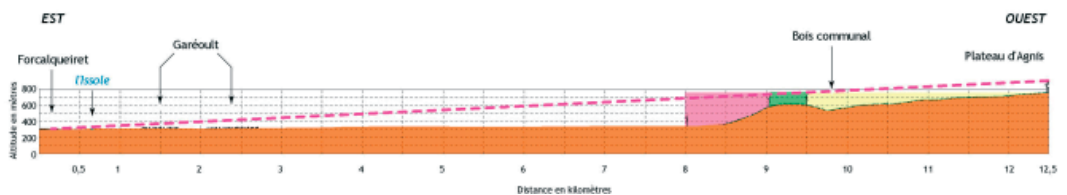
Evaluer les impacts visuels et paysagers

Les effets visuels des éoliennes sont évalués à l'échelle des périmètres éloigné, rapproché et immédiat depuis les différents bassins de perception et axes de découverte. Les relations de co-visibilités avec les éléments reconnus et protégés ainsi qu'avec les autres projets alentours (existants ou accordés) sont traités dans ce volet.



COUPE TOPOGRAPHIQUE

- Zone compatible à hauteur d'éolienne (140 m)
- Zone supprimée en pied de coteau et sur le coteau
- Distance de recul pour des raisons de surplomb
- Ligne d'horizon de l'observateur



Réalisation de profils topographiques

DES PROPOSITIONS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET



A l'échelle immédiate du site, des recommandations sont faites pour l'intégration du parc (aménagement des chemins d'accès, intégration du poste de livraison...) en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du site (palette végétale, palette de couleurs...).

UNE METHODOLOGIE ET DES MOYENS ADAPTES

Une expertise paysagère croisée à une expertise technique

Le volet paysager d'étude d'impact a pour objectif de favoriser la qualité de l'aménagement du parc éolien en s'appuyant sur une connaissance du territoire et en évaluant les impacts d'un tel projet. Les enjeux paysagers sont croisés à la faisabilité technique et aux enjeux environnementaux pour réfléchir aux scénarios d'implantation. S'engage aussi une phase de concertation approfondie avec les acteurs locaux, habitants et élus, afin d'aboutir à un scénario favorable sur le plan paysager, technique et social.

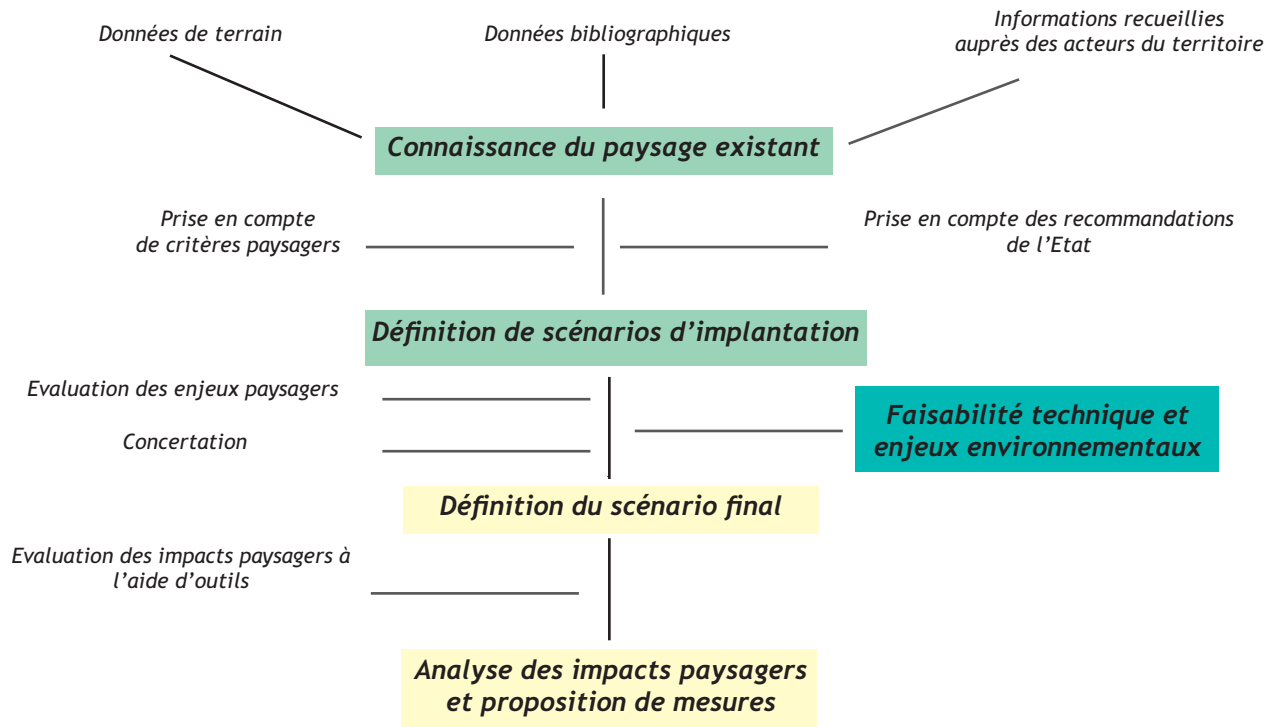


Schéma méthodologique de définition d'un projet éolien

L'utilisation d'outils spécifiques

Les coupes topographiques

Les coupes sont réalisées à partir des données topographiques de l'IGN. Leur objectif est d'évaluer la portion d'éolienne visible depuis un point de vue donné.



Principe des photomontages: création d'une image (3) par superposition d'une photographie (1) et des éoliennes (2)

Les photomontages

Les clichés sont réalisés à des endroits clés significatifs (zones d'habitation, routes principales...) à l'échelle de chaque périmètre d'étude.

Ils permettent d'anticiper le nouveau paysage mais aussi d'illustrer et d'évaluer l'impact du projet. Ils sont réalisés sous le logiciel Windpro.

La carte de Zones d'Influence Visuelle (ZIV)

Elle met en évidence les zones de visibilité du parc en prenant en compte le relief et la végétation. Cet outil permet d'avoir une idée des zones d'où les éoliennes seront visibles et ainsi de vérifier l'exactitude des points de vue choisis pour réaliser les photomontages et confirmer les enjeux visuels.